



La Charte, où en est-on ?

2018-2033 : Évaluation à mi-parcours



Crédit photo : JS Caron

Questionnaire tout-public

Les Nuits des Burons, vous connaissez ! Mais qu'en est-il des autres actions du Parc naturel régional de l'Aubrac ?

La Charte d'un parc naturel régional est un projet de territoire élaboré et mis en œuvre par l'ensemble des signataires (État, régions, départements, communes et communautés de communes). Validée en 2018 pour 15 ans, la Charte du Parc de l'Aubrac arrive à mi-parcours et doit faire l'objet d'une évaluation. Il s'agit de mesurer comment les engagements pris par le Parc et par l'ensemble des signataires ont été mis en œuvre.

Afin de compléter ce travail, une enquête de notoriété des actions du Parc est réalisée par des étudiants de Montpellier.

Participez !

